

INFORMATIONS IMPORTANTES !!!

« La procédure d'inscription aux épreuves de sélection Aide-Soignant / ou Auxiliaire de Puériculture s'organise en **deux temps** :

1. Un formulaire en ligne à renseigner (voir lien ci-dessous : <https://.....>)
2. Une dépose des pièces demandées sur un espace partagé (guide envoyé par mail après validation du questionnaire)

-Si vous êtes actuellement scolarisé(e) en BAC pro ASSP ou si vous avez obtenu le BAC pro ASSP l'an dernier (2023) vous dépendez de la FORMATION SCOLAIRE

Lycée POINCARE	Voie scolaire	AS	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/539388?lang=fr	ifas-ifap.poincare@ac-versailles.fr	sept-24
Lycée POINCARE	Voie scolaire	AP	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/893425?lang=fr	ifas-ifap.poincare@ac-versailles.fr	sept-24

- 24 places AS
- 24 places AP

-Si vous êtes sorti(e) depuis plus d'un an du système scolaire, vous dépendez de la FORMATION CONTINUE pour adultes donc GRETA

Lycée POINCARE	Formation continue	AS	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/836564?lang=fr	ifas-ifap.greta91@ac-versailles.fr	sept-24
Lycée POINCARE	Formation continue	AP	https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/847961?lang=fr	ifas-ifap.greta91@ac-versailles.fr	sept-24

- 18 places AS dont 2 places ASHQ
- 18 places AP dont 2 places ASHQ

Pour que l'inscription soit effective, il est impératif que le candidat ait déposé les pièces demandées sur l'espace partagé **au plus tard le lundi 10 juin 2024 Minuit (Délai de rigueur)**

Après cette date, aucune inscription ne pourra être retenue.

IMPORTANT : L'envoi du lien au candidat par le lycée pouvant nécessiter un certain délai, pour être sûr de pouvoir respecter la date butoir de dépose des pièces, fixée au lundi 10 juin 2024 Minuit, il est impératif d'anticiper la demande d'inscription en renseignant le formulaire sur le site du lycée le plus tôt possible, et au plus tard le jeudi 6 juin 2024 Minuit. »